

# REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## 4.2.4. Ville Nord



Echelle : 1/20000  
Fond : cadastre DGFIP 2019



SARL Alpicité  
Av. de La Clapière - 01 Rés. La Croisée  
des Chemins 05 200 248810  
Tél : 04 52 64 51 80  
contact@alpicite.fr  
www.alpicite.fr

Révision générale approuvée le 28/06/2006  
Modification n°1 approuvée le 27/02/2008  
Révision simplifiée n°1 approuvée le 27/02/2008  
Modification n°2 approuvée le 29/05/2010  
Modification n°3 approuvée le 23/02/2011  
Modification n°4 approuvée le 29/07/2015  
Modification n°5 approuvée le 05/03/2020

Révision allégée n°2 arrêtée le :

Révision allégée n°2 approuvée le :

### ZONES DU PLU

- UaA : zone correspondant aux quartiers anciens de Loutraz et du Paquier
- UAb : zone correspondant aux quartiers anciens de Modane-ville et Modane-gare
- UB : zone composée de grands ensemble
- UC : zone de constructions mixtes de densité moyenne à forte
- UCa : zone de constructions mixtes de forte densité
- UCs : zone de constructions mixtes de la station de Valfréjus
- UD : zone urbaine pavillonnaire et de petits collectifs
- UDd : zone correspondant aux secteurs peu denses de la station de Valfréjus
- UE : zone d'activités économiques
- UEz : zone d'activités économiques concernée par des risques naturels
- UL : zone dédiée aux équipements sportifs et de loisirs
- UP : zone urbaine dédiée aux équipements publics
- Uval : zone correspondant à l'ancienne ZAC de Valfréjus
- UZ : zone correspondant au quartier de la Croix Blanche
- AUc : zone à urbaniser destinée à du petit collectif ou de l'habitat alternatif
- AUd : zone à urbaniser destinée à du petit collectif ou de l'habitat alternatif
- AUe : zone à urbaniser destinée à des activités économiques
- AUetb : zone à urbaniser des Terres Blanches destinée à des activités économiques
- AUst : zone à urbaniser à long terme
- A : zone à vocation agricole
- As : zone à vocation agricole support du domaine skiable
- N : zone naturelle et forestière
- Nenv : zone naturelle et forestière du Thabor et du parc de la Vanoise
- Nh : zone de hameaux d'altitude ou de bâti isolé
- Nj : zone de jardins familiaux
- Np : zone marquée par la présence de bâtiments patrimoniaux à forte valeur historique
- Npv : zone d'implantation d'équipements de production d'électricité photovoltaïque
- Ns : zone naturelle et forestière support du domaine skiable
- Nt : zone de travaux de terrains liés aux projets d'intérêt général

### PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Emplacement Réserve
- Périmètre de la DUP Tunnel Eurailpin Lyon Turin
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol

### AUTRE PRESCRIPTION

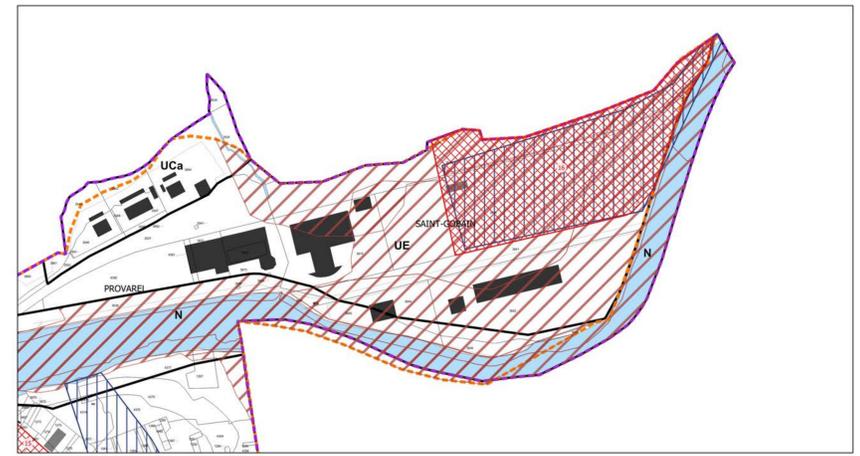
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

### ELEMENTS INFORMATIFS

- Périmètre de la servitude de protection des monuments inscrits
- Périmètre d'étude du PPRi (se reporter au PPRi pour connaître la nature d'un éventuel risque naturel)
- Périmètre d'étude du PPRn (se reporter au PPRn pour connaître la nature d'un éventuel risque naturel)
- Secteurs en zone rouge du PPRn ou du PPRi
- Secteurs, voisins d'infrastructures de transports terrestres, soumis à prescriptions d'isolement acoustique

### Liste des Emplacements Réservés :

N°	Désignation de l'opération	Statut	Superficie (m²)
1	Aménagement espace public et réhabilitation d'axes	Commune	274 m²
2	Cheminement piéton	Commune	257 m²
3	Reprise de restaurant	Commune	809 m²
4	Stations	Commune	4 457 m²
5	Stations	Commune	2 114 m²
6	Déserte de la zone du Rocher	Commune	793 m²
7	Aménagement espace public et réhabilitation d'axes	Commune	1 233 m²
8	Déserte de la zone de Rapazin	Commune	5 744 m²
9	Dirigée de classe 3	Commune	23 750 m²
10	Équipement de centre	Commune	398 m²
11	Aménagement du territoire	Commune	4 431 m²
12	Pays de neige	Commune	48 551 m²
13	Stations	Commune	247 m²
14	Relais collinaires	Commune	12 544 m²
15	Lotissement Ligne Turin - Pays de glacier	Etat	191 351 m²
16	Lotissement Ligne Turin - installations de chantier	Etat	14 782 m²



Saint-Gobain

